

Synthèse : principales fonctions de la loi

Remarque : fonctions sociales et personnelles ne sont pas toujours séparables entièrement

I fonctions plus sociales

- Maintenir l'ordre social (éviter les conflits, les tensions, les rivalités, canaliser, homogénéiser...) + limiter la propension au désordre, à la violence, présente chez l'être humain ;
- Améliorer la qualité des relations (jusqu'à pouvoir se passer de lois...) – [Cfr la note sur les trois niveaux de relation](#) ;
- Empêcher la relation maître-esclave et en faire sortir (voir la note sur les trois niveaux de la relation). Y compris par rapport à Dieu : [le combat de Jacob avec Dieu](#)
Et donc protéger les plus faibles. Une phrase célèbre d'Henry Lacordaire, un prêcheur dominicain, dans sa 52e conférence de Notre Dame : « *Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit* » – Voir la note sur les trois niveaux de relation.
- Instaurer une égalité, une équité
- Ou, au contraire, assurer un pouvoir, une domination ; Chercher à tout contrôler (une expression-clé qui revient souvent dans le monde politique « dirigiste » : le « *vide juridique* » à combler – les libéraux estimeront, au contraire, qu'une société libérale doit se caractériser par un minimum de lois).

II Fonctions plus personnelles

- Apprendre à l'homme de sortir du « prendre » pour passer au « donner » (voir la [note sur la Bar Mitzva](#)), mais de façon mesurée (voir la [note sur le sacrifice d'Isaac](#)). Et donc aussi freiner la générosité ; limiter la responsabilité pour autrui, une responsabilité en elle-même infinie (cfr [Emmanuel Levinas](#)) ;
- Progresser « spirituellement » ([voir la note sur la loi dans le judaïsme](#)) : la loi permet de « ressembler » à Dieu, de réaliser davantage « l'image et la ressemblance de Dieu » que porte en lui l'être humain). Autant personnellement que collectivement.
- Donner bonne conscience. Donner une « valeur », une dignité, tant par exemple aux élèves (tenue distinguée qui permet de donner de soi une bonne image) qu'à l'institution (image de marque de l'école à l'extérieur) ; Faire découvrir et vivre des valeurs ou des vertus (la décence, la pudeur) ;

III Fonction métaphysique

Est évoquée même une fonction métaphysique : sans lois, le monde disparaîtrait. Les scientifiques cherchent à le formaliser en cherchant à connaître les lois qui régissent la matière. [Un mythe judaïque, celui des Lamed Wufniks, enseigne que le monde disparaîtrait si n'existaient pas 36 justes sur la terre.](#)

Perspective... Le sacrifice d'Isaac

« 1 Il arriva, après ces faits, que Dieu éprouva Abraham. Il lui dit : "Abraham !" Il répondit : "Me voici." 2 Il reprit "Prends ton fils, ton fils unique, celui que tu aimes, Isaac ; achemine-toi vers la terre de Moria et là offre-le en holocauste sur une montagne que je te désignerai." 3 Abraham se leva de bonne heure, sangla son âne, emmena ses deux serviteurs et Isaac, son fils et ayant fendu le bois du sacrifice, il se mit en chemin pour le lieu que lui avait indiqué le Seigneur. 4 Le troisième jour, Abraham, levant les yeux, aperçut l'endroit dans le

lointain. 5 Abraham dit à ses serviteurs : "Tenez-vous ici avec l'âne ; moi et le jeune homme nous irons jusque là-bas, nous nous prosternerons et nous reviendrons vers vous." 6 Abraham prit le bois du sacrifice, le chargea sur Isaac son fils, prit en main le feu et le couteau et ils allèrent tous deux ensemble. 7 Isaac, s'adressant à Abraham son père, dit "Mon père !" Il répondit : "Me voici mon fils." Il reprit : "Voici le feu et le bois, mais où est l'agneau de l'holocauste ?" 8 Abraham répondit : "Dieu choisira lui-même l'agneau de l'holocauste mon fils !" Et ils allèrent tous deux ensemble. 9 Ils arrivèrent à l'endroit que Dieu lui avait indiqué. Abraham y construisit un autel, disposa le bois, lia Isaac son fils et le plaça sur l'autel, par-dessus le bois. 10 Abraham étendit la main et saisit le couteau pour immoler son fils. 11, Mais un envoyé du Seigneur l'appela du haut du ciel, en disant : "Abraham ! . Abraham !" 12 Il répondit : "Me voici." Il reprit : "Ne porte pas la main sur ce jeune homme, ne lui fais aucun mal ! car, désormais, j'ai constaté que tu honores Dieu, toi qui ne m'as pas refusé ton fils, ton fils unique !" 13 Abraham, levant les yeux, remarqua qu'un bélier, derrière lui, s'était embarrassé les cornes dans un buisson. Abraham alla prendre ce bélier et l'offrit en holocauste à la place de son fils. 14 Abraham dénomma cet endroit : Adonai-Yiré ; d'où l'on dit aujourd'hui : "Sur le mont d'Adonai-Yérahé." 15 L'envoyé de l'Éternel appela une seconde fois Abraham du haut du ciel, 16 et dit : "Je jure par moi-même, a dit l'Éternel, que parce que tu as agi ainsi, parce que tu n'as point épargné ton enfant, ton fils unique, 17 je te comblerai de mes faveurs ; je multiplierai ta race comme les étoiles du ciel et comme le sable du rivage de la mer et ta postérité conquerra les portes de ses ennemis. 18 Et toutes les nations de la terre s'estimeront heureuses par ta postérité, en récompense de ce que tu as obéi à ma voix." 19 Abraham retourna vers ses serviteurs ; ils se remirent en route ensemble pour Beer Shava, où Abraham continua d'habiter. »

Livre de la Genèse, chapitre 22, [Traduction du Rabbinate](#)

Alexandre Meloni, un rabbin franco-italo-israélien, propose une intéressante interprétation de ce récit qui peut rejoindre l'idée de Lévinas, selon laquelle, il convient de mettre un frein à l'élan humain quand il risque de mener à une situation trop lourde à supporter.

Abraham s'imagine que Dieu lui demande l'impossible alors que Dieu, selon un principe rabbinique classique, lui demande le « pas en-dessous », le Takhat (le dessous), une action sans doute moins ambitieuse, mais à sa portée. Les "mitzvot" (les commandements) nous indiquent des actions à notre portée :

« Maintenant il est nécessaire de conclure et comprendre, du moins en partie le sens général de cette épreuve. Que veut D. et qu'est ce qu'Avraham apprend ? En réalité ici est posé tout ce que sera le judaïsme. Il ne suffit pas simplement de savoir, mais d'agir. Avraham sait qu'il pourrait ou pense être capable de le faire, mais ce qui compte n'est pas ce dont on est capable, mais ce que l'on fait. L'agir. Il s'agit aussi et surtout d'apprendre à accepter la limite et la réalité.

Nous sommes, souvent, portés par de grands sentiments, de grandes résolutions, mais qui finissent généralement dans le vide, sans aucune action concrète. L'intention d'Avraham est de démontrer que l'homme peut donner à D. avec amour ce qu'il a de plus précieux, même son fils et son avenir.

Mais D. qui le pousse dans un premier temps, va l'arrêter pour lui démontrer, que même si ce projet peut sembler être l'amour ultime entre D. et l'homme, cela ne fait pas partie du dessein divin et Il l'oblige l'homme à renoncer à cette idée. C'est la fin définitive de l'idée du sacrifice humain pour le culte monothéiste !

Mais voilà cependant que D., à son tour offre, à Avraham un autre enseignement. Il lui donne en « remplacement » du fils un bélier à sacrifier. Mais l'expression n'est pas en remplacement dans le texte. Il est écrit (Genèse 22,13) : « ...תחת בנו » (TaKHaT BeNO) [traduit souvent par : à la place de son fils, mais littéralement : en dessous de son fils] or il existe en hébreu plusieurs paroles pour dire : « à la place de » comme par exemple *Bimkom* ce qui signifie que le choix de la parole TaKHaT par la Torah n'est pas casuel.

Il est évident pour les rabbins donc qu'un enseignement particulier nous est transmis ici. Il s'agit de nous faire comprendre que ce ne sont pas les grandes actions ou intentions qui sont celles qui changeront les choses, car souvent, étant trop élevées, beaucoup d'excuses valables font qu'elles ne se concrétisent par aucune action !

Non ce sont celle juste en dessous, en apparence un peu moins significative, qui seront déterminantes, mais qui elles n'ont aucune excuse pour ne pas être accomplies ! Voici donc l'autre enseignement fondamental de la "Akedat Itzhak", l'agir en tenant compte de notre humanité.

Cette expression TaKHaT est d'ailleurs caractéristique aussi de la « loi du Talion » : AYiN TaKHaT AyiN etc... traduit par "œil pour œil, dent pour dent"... Ici aussi l'idée est que la

justice parfaite et absolue régisse le monde. Mais le principe est trop élevé alors il y a **le Takhat – le dessous**. Il s'agit donc de dédommagement matériel avec l'argent qui est loin de remplacer ce qui a été détruit, mais de garder la justice en ce monde et que celui qui « agresse » accepte le principe du dédommagement et celui qui est victime accepte le principe de non absolu en prenant le dédommagement.

Nous sommes sur terre et non pas au ciel c'est cela que nous rappelle un autre verset de la Genèse dans le premier Chapitre : « Et la terre est sous (TaKHaT) le ciel. » Nous le savions, c'est loin d'être une information transcendante en apparence, mais de cela nous apprenons que nous devons agir dans nos moyens et non pas penser uniquement aux principes absolus. Agir pour le bien de tous, agir pour qu'ainsi à travers ce refus que D. a du sacrifice humain, nous apprenions que c'est avec l'action à notre portée, comme le sont toutes les Mitzvoth (les commandements), que nous développerons notre Humanité. Pour cela l'Akedat Itzhak qu'Avraham, a accepté, a fait de ce Patriarche le père de tous les monothéistes. »